



Circulaire 8345

du 09/11/2021

Actualisation des titres de capacités relatifs aux fonctions de philosophie et citoyenneté

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n°8206 et 8207

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 01/11/2021
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Cette circulaire actualise les titres de capacité relatifs aux fonctions de philosophie et citoyenneté
Mots-clés	Titres de capacité, philosophie et citoyenneté
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :
Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Woestyn Jean-Yves	SGAT, DGPE, Service des titres et fonctions	02/413.40.06 jean-yves.woestyn@cfwb.be
Ali Aden Omar	SGAT, DGPE, Service des titres et fonctions	02/413.36.53 omar.aliaden@cfwb.be

Actualisation des titres de capacités relatifs aux fonctions de philosophie et citoyenneté

La présente circulaire a pour objet de communiquer la liste actualisée des titres de capacité repris pour les différentes fonctions de philosophie et citoyenneté telle que prévue par l'annexe II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 *relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française* et mise à jour lors de la dernière réunion de la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP) du 26 octobre dernier.

Suite à la réunion de la CITICAP, la fiche-titre des fonctions de « maître de philosophie et citoyenneté », ainsi que de « professeur de philosophie et citoyenneté en formes 1 et 2 de l'enseignement spécialisé » a été modifiée : les diplômes d'instituteur maternel, primaire ou les bacheliers AESI délivrés de 2017 à 2026 incluant 60 heures de formation en philosophie et citoyenneté dans leur formation initiale sont bien repris en titre listé à dater du 1^{er} novembre 2021.

Cette nouvelle modalité se décline dans les fiches-titres de la page suivante (la version complète desdites fiches-titres se trouve en annexe à la présente circulaire).

Enfin, pour rappel, les porteurs d'un titre de master en philosophie à finalité didactique ou accompagné de l'AESS, délivrés à partir de 2018, sont porteurs d'un titre requis au degré supérieur pour la fonction de cours généraux (CG) Philosophie et citoyenneté au degré supérieur (DS) ainsi qu'au degré inférieur (DI) moyennant le module de formation à la pédagogie du degré inférieur.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser, avec la plus extrême rigueur, ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

Eléments des Fiches-Titres actualisés suite à la réunion de la CITICAP

Fonction		Diplôme	Titre péda	Certificat complémentaire	Bar.
Maître de philosophie et de citoyenneté	TR	bachelier instituteur(trice) primaire	Instituteur primaire	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301
	TS	bachelier instituteur(trice) préscolaire / maternel(le)	Instituteur préscolaire	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301-1a
	TS	bachelier : aesi, toutes orientations	AESI	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301-1a
	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	AESI	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301-1a
Professeur de CG F1-F2 : Philosophie et citoyenneté au DI	TR	bachelier instituteur(trice) préscolaire / maternel(le)	Instituteur préscolaire	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301
	TR	bachelier instituteur(trice) primaire	Instituteur primaire	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301
	TS	Bachelier : AESI, toutes orientations	AESI	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301-1a
	TS	Bachelier (TC-TL-PS-PE)	AESI	Attestation de suivi d'une formation de 60 heures en philosophie et citoyenneté pour les diplômes délivrés entre 2017 et 2026	301-1a

TR = Titre requis

TS = Titre suffisant

NB : la version complète des fiches-titres des maîtres et professeurs de philosophie et citoyenneté se trouve en annexe à la présente circulaire